



Obseques et soupçon d'abus de faiblesse

Par **pascale62660**, le **06/12/2017** à **15:09**

Bonjour
Ma marraine est décédée récemment. Son veuf s'est adressé aux PFG proches de chez lui; C'est un monsieur âgé qui n'a aucune famille. Elle est décédée chez elle et ils ont imposé qu'elle soit en salon funéraire, ce qui n'est pas obligatoire. Pour des prestations basiques (pas de faire-part, pas de parution presse), il a payé 7904 € ce que je trouve abusif d'autant que cela ne s'arrête pas là...
Prévenues par la mairie de la ville d'inhumation qu'il risquait d'y avoir un souci de taille dans le caveau (datant de 1881, donc étroit, même si ma marraine devait mesurer 1,60m pour 50 kg...) ils ont entrepris de ne pas vérifier la faisabilité avant le lundi matin, jour des obsèques. Ils venaient de se mettre en route après la messe quand on les a prévenus que le cercueil en effet ne passerait pas. Ils ont donc facturé un second cercueil et leur seconde intervention (il a fallu l' autorisation du procureur vu le délai...) pour la " modique somme" de 3705,01 € ...
Tout a déjà été payé soit la somme de 11609,01 € , que je trouve exorbitante , même les employés des Pompes funèbres ayant pris le relais pour les obsèques ont semblé surpris quand je leur ai avancé la somme payée.
A ma demande, le mari de ma marraine m'a envoyé les deux devis en copie (qui ne sont pas signés par lui sur les copies, donc ont-ils été signés ?)
Quelques exemples de prix:
Démarches et formalités administratives pour un convoi non local : 552,00€
(Ma marraine habitait à la Frette sur Seine dans le 95, l'inhumation avait lieu près de Calais)
1er devis: équipe de 3 porteurs au convoi:620 €
2eme devis (après leur incompétence) : équipe de 4 porteurs 424 €
Transport du defunt après mise en bière:
1er devis : 1243 €
2eme devis : 472,02€
Mon père est décédé l'an passé, nous avons traité avec les PFG de Lille dont nous avons été très satisfaites et nous n'avons pas payé une telle somme (alors que nous avons pris entre autre 150 faire part avec les remerciements et des parutions dans la presse, l'aide aux formalités après obsèques etc...) d'où mon étonnement face à une telle somme.
Je les soupçonne fortement d'abus de faiblesse, il y a en plus un préjudice moral important dans une période forcément difficile.
Des personnes ayant travaillé dans les pompes funèbres m'ont dit aussi qu'il y avait eu de l'abus. Il est prêt à prendre un avocat .

Pensez-vous qu'il soit légitime de les poursuivre ?
Je vous remercie par avance (le numéro de téléphone que je vous ai donné en m'inscrivant est celui du mari de ma marraine)

Par **pascale62660**, le **06/12/2017 à 20:59**

Merci de votre réponse .
J'ajoute que pour la deuxième inhumation où je suis allée bien sûr ils ont dû recreuser pour faire entrer le cercueil devant nous après la petite cérémonie sur place et j'ai entendu l'un des fossoyeurs dire " ils ne nous ont pas donné les bonnes mesures à Paris " . Même ça ils n'ont pas été capables de le faire correctement ...
Je vais voir si je peux faire un devis en ligne mais le mari de ma marraine n'a pas internet donc cela ne facilite pas les choses avec lui en région parisienne et moi sur Béthune